

Point 6.3 de l'ordre du jour : Financement durable

Objet du document

1. Rendre compte des actions menées par le PROE pour continuer à répondre aux pressions qui pèsent sur le budget de base, notamment pour l'année 2022, en raison des impacts prolongés de la pandémie de COVID-19.
2. Solliciter des avis sur les possibilités et les mesures de financement durable pour assurer la résilience financière à long terme du PROE.

Contexte

3. À l'exception de l'année 2019, la situation financière du PROE présente une bonne reprise, enregistrant des excédents depuis 2016 qui ont permis de résorber le solde négatif de ses réserves en 2017 et le maintien de leur reconstitution à ce jour. Les états financiers vérifiés de l'année 2021 font état d'un excédent net de 570 573 USD, soit une augmentation par rapport aux 389 376 USD enregistrés en 2020, et le total des réserves a augmenté pour atteindre 1,018 million d'USD au 31 décembre 2021, contre 447 139 USD en 2020 (voir l'analyse des tendances à l'annexe 1).
4. Bien que les réserves se soient considérablement améliorées, elles ne sont pas encore à un niveau suffisant pour se prémunir contre les risques probables d'urgence ou de circonstances imprévues.
5. La principale difficulté pour le Secrétariat reste par conséquent d'assurer la durabilité du financement à long terme en vue de continuer à approvisionner les fonds de réserve ; la préoccupation immédiate et urgente à l'heure actuelle étant la nécessité de maintenir une stabilité financière et opérationnelle, notamment en ce contexte incertain et difficile de pandémie de COVID-19.
6. Il est important que le PROE puisse maintenir des financements suffisants pour assurer la continuité de ses opérations, conformément au mandat qui lui a été confié par les Membres. Le Secrétariat fait par conséquent appel au soutien des Membres pour planifier un niveau de financement des opérations qui permette d'assurer la pérennité du PROE pendant cette période extrêmement difficile et qui touche tous les Membres et les partenaires.

Impact de la pandémie de COVID-19 :

7. Les restrictions de déplacement et aux frontières ont eu un impact significatif sur la mise en œuvre du projet à ce jour, les frontières n'ayant commencé à se rouvrir progressivement qu'au cours du second semestre 2022.
8. Les répercussions financières de l'année dernière sur la mise en œuvre des projets peuvent être observées dans le tableau suivant :

	Budget 2021	% of Budget	2021	% of Actual vs Budget Allocation
Income	\$			
Members contributions	1,236,962	21.3%	1,183,955	96%
Programme management charges	1,753,969	30.3%	1,313,071	75%
Other donor fund income	2,456,539	42.4%	2,388,092	97%
Amortisation of deferred income	239,474	4.1%	239,474	100%
Other income	110,000	1.9%	197,823	180%
Total income	5,796,943		5,322,415	

9. Les résultats financiers de 2021 montrent que la part du budget (~30,3 %) relative à l'exécution des programmes, qui génère la majorité des frais de gestion des programmes, est celle qui a le plus affecté le financement de base pendant la pandémie de COVID-19. Comme indiqué précédemment, ce manque à gagner a entraîné un écart de 25 % par rapport au revenu budgétisé provenant des frais de gestion des programmes, à savoir 440 898 USD en moins. Cela a eu d'importantes répercussions négatives sur le financement global des opérations de base, qui s'élevaient à 5,3 millions d'USD, dans un budget avec un revenu de 5,8 millions d'USD.
10. Les mesures immédiates mises en place par le Secrétariat en réponse à la pandémie de COVID-19, en particulier au cours des deux dernières années compte tenu des déficits évidents et de l'incertitude vis-à-vis du financement des revenus, comprenaient des contrôles stricts des dépenses de base ainsi que la révision et les ajustements réguliers des plans de mise en œuvre des projets et des flux de trésorerie.
11. Les programmes et les équipes du PROE poursuivent leurs efforts en vue de convaincre les partenaires et les bailleurs de revoir leurs calendriers et leurs plans de travail, tout en élaborant des scénarios réalistes pour la conduite des activités dans les circonstances actuelles. Ces efforts comprennent également la collaboration avec les Membres afin d'évaluer le niveau de leurs capacités internes à accomplir le travail sur le terrain là où c'est possible, tout en étudiant d'autres modalités permettant au Secrétariat d'apporter ses services à distance. Cela a permis d'appuyer les activités menées dans les pays, bien que l'expertise disponible ait été limitée pour assurer la mise en œuvre complète des activités prévues et visées dans le plan de travail et les budgets.
12. Les mesures précédentes ont certes permis de faire face aux difficultés de trésorerie pendant les deux dernières années ; toutefois, elles ne sont assurément pas durables et ne suffiront donc pas à permettre à l'organisation de traverser la crise prolongée de COVID-19 et toute autre crise similaire à long terme.
13. Pour assurer la résilience financière du PROE, le fondement de la structure de financement doit être reconsidéré afin de pouvoir mettre en place un financement de base beaucoup plus solide. Un financement de base solide permettra au PROE de mener à bien toutes les opérations de base prévues dans son mandat, indépendamment du risque d'évènements imprévisibles.

Révision de la structure de financement et d'acquisition des ressources :

14. Le déficit dans le revenu de base, en particulier à la lumière de l'insuffisance des revenus provenant de la mise en œuvre des projets par le biais des frais de gestion des programmes, comme le montrent les revenus des états financiers vérifiés des deux dernières années, met en exergue le besoin impératif d'une restructuration du mécanisme de financement et d'acquisition des ressources du PROE pour l'après-COVID-19.
15. Comme convenu lors de la 30^e Conférence du PROE, la structure de financement de base idéale est un mécanisme qui consolide le revenu de base du PROE et permet au Secrétariat de lever des sources de financement supplémentaires. En d'autres termes, elle doit permettre au Secrétariat de tirer un revenu lui permettant de financer les opérations de base même en cas de retard ou de suspension de la mise en œuvre des projets ou des programmes.
16. L'un des objectifs de la troisième évaluation indépendante du PROE et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE est la question du financement durable de l'organisation, afin d'éviter que d'éventuelles situations de déficits ne se reproduisent à l'avenir et que les réserves ne se retrouvent négatives ou faibles. Ce processus est actuellement en cours et a démarré au début de l'année avec des échanges continus du groupe de travail ouvert informel mis en place lors de la 30^e Conférence du PROE pour discuter des résultats du rapport et des recommandations proposées.
17. Le Secrétariat considère les services qu'il fournit aux Membres comme un retour sur investissement pour la protection de l'environnement du Pacifique, lesquels sont alignés sur les priorités stratégiques du PROE en matière de résilience face aux changements climatiques, de protection de l'écosystème et de la biodiversité, de gestion des déchets, de lutte contre la pollution et de gouvernance environnementale.
18. Afin d'assurer la résilience financière du PROE, le Secrétariat propose que le pourcentage de financement de base des contributions des Membres et des fonds des bailleurs soit reconsidéré sur la base des recommandations d'une étude indépendante qui doit être menée afin de définir une stratégie appropriée de finances et ressources durables des opérations actuelles du PROE et qui sera examinée et approuvée par les Membres lors de la 31^e Conférence du PROE l'année prochaine.

Recommandation

19. La réunion du Conseil exécutif est invitée à :
 - 1) **prendre note** du compte-rendu ;
 - 2) **convenir** d'attendre de nouveaux comptes-rendus et des avis supplémentaires de la part du groupe de travail mis en place lors de la 30^e Conférence du PROE pour discuter des recommandations du rapport de la troisième évaluation indépendante/évaluation à mi-parcours et du rapport de l'examen des rémunérations, en particulier les recommandations qui concernent la durabilité financière du PROE ; et,
 - 3) **s'engager** à considérer et faciliter la révision du pourcentage de financement de base des contributions des Membres et des fonds des bailleurs en s'appuyant sur une étude indépendante qui doit être menée afin de définir une stratégie appropriée de finances et ressources durables pour le PROE qui sera examinée et approuvée par les Membres lors de la 31^e Conférence du PROE en 2023.

23 juin 2022